

2 juillet 2018

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 février 2018 en vue:

- **du boucllement du crédit de 800 000 francs destiné à l'étude de rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du centre funéraire de Saint-Georges, situé chemin de la Bâtie 13 (PR-939 votée le 15 octobre 2012), sans demande de crédit complémentaire;**
- **de l'ouverture d'un nouveau crédit de 1 077 000 francs destiné aux études d'aménagement et de rénovations intérieures du centre funéraire de Saint-Georges, situé chemin de la Bâtie 13, parcelle N° 3326, feuille N° 93, commune de Genève, section Plainpalais.**

Rapport de M^{me} Michèle Roulet.

La proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions (CTC) par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 6 mars 2018 et étudiée, sous la présidence de M^{me} Jannick Frigenti Empana, par les membres de la CTC à la séance du 25 avril 2018. Les membres de la commission des travaux et des constructions remercient M. Daniel Zaugg pour la qualité de ses notes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le crédit de 800 000 francs pour l'étude de rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du crématoire de Saint-Georges, sis chemin de la Bâtie 13 (PR-939 votée le 15 octobre 2012), est abandonné et bouclé, sans demande de crédit complémentaire.

Art. 2. – Les dépenses effectuées sur le crédit mentionné à l'article premier seront amorties en une annuité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 077 000 francs destiné aux études d'aménagement et de rénovations intérieures du centre funéraire de Saint-Georges, situé chemin de la Bâtie 13, parcelle N° 3326, feuille N° 93, commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 077 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Séance du 25 avril 2018

Audition de M^{me} Anne Humbert-Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF), M. Rémy Pagani, magistrat en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), M. Philippe Meylan, directeur du Patrimoine bâti (DPBA), M^{me} Francine Koch, directrice adjointe de la Direction et secrétariat du département de la cohésion sociale et de la solidarité (SJS), M. Serge Mimouni, directeur adjoint (SJS), M. Jim Escher, architecte (DPBA), M. Thierry Leroy, adjoint technique (SPF), et M. Pierre-Emmanuel Jallud, ingénieur thermicien au Service de l'énergie

1. Visite du centre funéraire de Saint-Georges sous la conduite de M^{me} Humbert-Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF)

M^{me} Anne Humbert-Droz indique que la plupart des installations datent de 1976, et que le centre dispose de:

- quatre corbillards et de trois fourgons mortuaires, garés dans des abris provisoires. De l’extérieur, on aperçoit la cheminée des fours, mise à nu suite à l’effondrement, en 2016, d’une partie de l’enveloppe;
- un local de réception des fleurs, qui sert aussi de stockage des cercueils. Par manque d’espace, les ateliers du SEVE situés de l’autre côté du cimetière sont également utilisés comme entrepôts;
- vingt cellules réfrigérées, dont trois congélateurs. Mais ces derniers souffrent de problèmes de fuite d’eau;
- la salle mortuaire, qui ne suffit pas à traiter les corps qui arrivent au centre. Ainsi, certaines toilettes mortuaires sont effectuées dans les couloirs;
- trois chapelles pouvant accueillir respectivement 350, 250 et 25 personnes. Cette dernière devrait être agrandie pour répondre au besoin des usagers, soit 50 places;
- vingt-deux chambres mortuaires, accessibles durant les heures d’ouverture. Ces chambres sont réfrigérées à 13-15 °C. L’installation de catafalques permettrait de veiller les corps dans une température confortable. En outre, il serait bienvenu de rendre les chambres accessibles 24h/24.

La rampe, qui amène les cercueils à l’intérieur du centre, est trop pentue. Ainsi, pour transporter les corps, deux ou trois collaborateurs sont nécessaires. Le crématoire est composé de trois fours électriques, qui datent de la création du centre. Si les lignes de fours suffisent à gérer le nombre d’incinérations, il faut noter qu’elles sont souvent en révision. Ayant beaucoup d’inertie, les fours ne sont jamais éteints. La seule possibilité d’économiser de l’énergie est de réduire la température à 200 °C du vendredi soir au lundi matin. Le personnel travaille avec un masque pour se protéger des inhalations de poussière polluée. L’idéal serait de confiner le pilotage des fours et la récupération des cendres récupérées dans un cendrier. Les restes des os sont, quant à eux, concassés dans un appareil.

2. Audition des personnes citées ci-dessus

M. Pagani indique que la proposition PR-1288 propose le bouclement du crédit d’études pour la rénovation des installations techniques et de l’enveloppe du bâtiment qui vient d’être visité. Ces travaux s’inscrivent dans la stratégie de remise à niveau de l’ensemble des infrastructures de la Ville. Les travaux d’urgence, qui ont dû être réalisés sur la cheminée, témoignent de la nécessité de remettre à neuf ce centre.

M. Meylan précise que la proposition PR-1288 comprend l’ouverture d’un crédit de 1 077 000 francs et le bouclement du crédit de 800 000 francs correspondant à la proposition PR-939. Cette façon de procéder se justifie par des changements de programmes. Les expertises de l’état de l’enveloppe ont permis de renoncer à

une intervention lourde sur celle-ci, et il a fallu s'adapter à l'évolution des besoins du SPF. Aussi, le programme actuel diffère de celui présenté au Conseil municipal en 2012.

M^{me} Humbert-Droz informe que le centre funéraire de Saint-Georges fonctionne tous les jours de l'année, y compris les week-ends. Créé en 1976, il accueille environ 3000 défunts par an. Le SPF s'occupe de l'ensemble des inhumations et des incinérations. En revanche, les familles ont la possibilité de faire appel à des entreprises privées pour organiser les obsèques. En moyenne, on compte 2000 cérémonies et 70 000 visiteurs par an. Selon les estimations de l'Office cantonal de la statistique, le nombre de défunts augmentera de 38% dans vingt ans. Cette tendance à la hausse n'est pas nouvelle puisque le nombre d'incinérations a augmenté de 9% entre 2006 et 2016. En 2017, le SPF a procédé à 2570 incinérations. Néanmoins, le nombre de cérémonies religieuses est à la baisse. En 2016: 15% de cérémonies protestantes, 27% de cérémonies catholiques, 25% de cérémonies laïques et 25% des familles qui ne souhaitent pas de cérémonies.

Actuellement, la capacité d'accueil du centre est insuffisante pour garantir des prestations de qualité. La majorité des installations est d'origine. Ainsi, le bâtiment ne dispose que d'une salle de soins pour la réalisation de 10 toilettes mortuaires par jour. Souffrant d'un état de vétusté important, les 20 cellules mortuaires ne peuvent accueillir respectivement qu'un seul défunt. Cette situation pose problème lors des pics d'activité du SPF (à Noël notamment).

Les chambres mortuaires n'ont pas été modifiées depuis la création du centre. Leur configuration mériterait d'être changée afin d'améliorer le confort des familles.

Même si les fours sont entretenus, les trois lignes de fours commencent à dater. Selon le constructeur, leur durée de vie ne dépasserait pas une dizaine d'années.

Enfin, en termes de sécurité, plusieurs éléments posent problème. Par exemple, le local des fours ne bénéficie pas d'un accès direct vers l'extérieur. Même si le personnel travaille avec des masques, il faut relever que les cendres ne sont pas confinées dans un milieu isolé. On peut aussi relever l'absence de vestiaires et sanitaires pour femmes.

Face à ces éléments, la proposition PR-1288 propose différentes solutions:

- la création d'une seconde salle de soins pouvant accueillir quatre tables garantira un traitement décent du corps des défunts;
- la modernisation des cellules réfrigérées facilitera la gestion des pics d'activité;
- l'installation de catafalques dans les chambres mortuaires permettra aux familles de se recueillir sans être dérangées par le froid;

- l’installation d’un local confiné, la création d’un accès vers l’extérieur et la création d’un vestiaire hommes-femmes faciliteront les conditions de travail du personnel;
- la mise en place d’un système de roulettes facilitera le transport des cercueils;
- la création d’un nouvel espace permettra de stocker les cercueils en attente de crémation;
- la chapelle C, rénovée et agrandie, améliorera le confort des visiteurs.

Enfin, il est également prévu de garantir un accès 24h/24 aux chambres mortuaires, grâce à un système informatisé.

M. Meylan rapporte que la Ville a mené un audit en 2003 sur les fours et les installations de ventilation et de froid. En 2008, elle a procédé à une mise aux normes des fumées. Comme il n’existe pas de normes suisses, il a fallu se référer à une réglementation extérieure. Suite à des pannes sur les compresseurs de froid, les installations de refroidissement et les chambres mortuaires ont été partiellement rénovées en 2009. Cette opération a été terminée en 2011. L’année suivante, le Conseil municipal a voté le premier crédit d’études pour la rénovation des installations techniques et de l’enveloppe du bâtiment (PR-939).

En 2016, les besoins du SPF ont été redéfinis, d’où le dépôt de la proposition PR-1288. Entre-temps, le DPBA a mandaté les architectes et les ingénieurs pour faire avancer la proposition PR-939. Une partie de leur travail pourra être réutilisée dans la proposition PR-1288. Parmi les changements entre les deux propositions: l’abandon des façades extérieures. L’architecture initiale ne facilite pas une reprise de l’isolation du bâtiment. La toiture sera, quant à elle, traitée. Le matériel audio et vidéo sera optimisé afin de répondre à la demande actuelle en termes de cérémonie. La proposition prévoit également l’amélioration des équipements pour les malentendants. De nouveaux espaces seront aménagés en sous-sol afin d’améliorer le stockage des cercueils. Un abri pérenne sera créé pour protéger les véhicules du service. La création de voies d’évacuation permettra au personnel de sortir directement du côté de la façade. L’ensemble des éléments cités élèvent le nouveau crédit à 1 077 000 francs.

Questions

A la question de savoir comment le SPF compte gérer le crématoire durant les travaux de rénovation, M. Meylan indique qu’il est possible de travailler par aile. Par ailleurs, la rénovation des installations du cimetière des Rois (qui comprend désormais 12 chambres mortuaires) a permis d’anticiper une partie des besoins de Saint-Georges.

M^{me} Humbert-Droz précise qu’en ce qui concerne les cérémonies, il faudra voir avec les architectes s’il sera possible d’en maintenir quelques-unes durant les

travaux. Le SPF devra compter sur les chapelles du cimetière des Rois, de Châtelaine et de l'Ange de la consolation pour compenser les cérémonies.

Une commissaire demande si le SPF a prévu une solution en cas de panne de four.

M. Meylan dit que le SPF a toujours réussi à faire réparer les fours. Cela dit, leur durée de vie ne dépassera certainement pas dix ans. Heureusement, la Ville de Genève peut bénéficier du soutien d'autres villes romandes en termes de dépannage.

M^{me} Humbert-Droz confirme que le SPF a pu compter sur l'aide du crématoire de Montoie lors de l'inondation du centre de Saint-Georges en 2012.

Une commissaire demande si le SPF peut compter sur une participation du Canton et aimerait connaître le pourcentage de décès annuels.

A la première question, M^{me} Humbert-Droz précise que les crématoires sont gérés par les communes ou par des privés. Quant au SPF, il a procédé, en 2017, sans tenir compte des inhumations effectuées en dehors des cimetières de la ville par des entreprises privées, à 2577 incinérations et à 498 inhumations. En revanche, le SPF est le seul organisme à proposer des incinérations.

La même commissaire demande quand ont lieu les incinérations et si les fours arrivent à gérer l'ensemble des incinérations.

M^{me} Humbert-Droz répond par l'affirmative et précise que les incinérations sont effectuées le lendemain des cérémonies, et qu'avec dix incinérations par jour, il serait inutile de mobiliser des collaborateurs la nuit. Cela dit, le SPF a déjà dû travailler le week-end lors de pics d'activité.

Un commissaire voit que le crédit d'études de la proposition PR-939 a été abandonné. Or, il doute que les mandataires aient travaillé gratuitement depuis six ans.

M. Meylan, relevant qu'il n'y aura pas de dépassement, précise que l'argent de la proposition PR-939 a été dépensé, mais que le DPBA a préféré attendre le vote du Conseil municipal pour boucler ce crédit.

Le même commissaire remarque que la demande de crédit est mal formulée, et qu'il aurait été plus pertinent d'écrire que l'argent de la proposition PR-939 avait été dépensé.

Un commissaire demande pourquoi le SPF connaît un pic d'activité à Noël.

M^{me} Humbert-Droz relève qu'il y a plus de décès durant les fêtes de fin d'année. Certains sont liés à la grippe. D'autres résultent de suicides.

Une commissaire demande si le DCA a pensé à rentabiliser l'énergie produite par les fours des crématoires, notamment en exploitant cette chaleur pour chauffer des secteurs d'habitation.

M. Pagani indique que le Bois-de-la-Bâtie comprend des anciens réservoirs de régulation d'eau potable, et qu'une étude a été menée, il y a une dizaine d'années, pour déterminer la possibilité de récupérer la chaleur produite par ces réservoirs. Les résultats ont conclu que cette opération n'aurait pas été rentable pour la Ville.

M. Jallud, ingénieur, confirme que le projet aurait été onéreux. Aujourd'hui, le Service de l'énergie se penche sur la récupération de la chaleur des fours dans des citernes existantes. Ce système permettrait de réinjecter l'énergie produite au niveau du bâtiment.

La même commissaire demande si cette opération fait partie de la proposition PR-1288.

M. Jallud indique qu'elle faisait déjà partie de la proposition PR-939, et que les éléments techniques, définis par les mandataires, vont être réutilisés.

Une commissaire demande quel rôle joue le SPF dans les cérémonies.

M^{me} Humbert-Droz répond que le SPF joue un rôle d'intermédiaire entre l'officiant et la famille sans prendre en charge le coût des prestations des officiants laïques qui varie entre 700 et 800 francs. Elle ajoute que le SPF a meilleur temps de prendre les devants pour faciliter l'organisation de la cérémonie, car si la famille ne contacte pas, en temps utile, son officiant, la cérémonie peut être reportée à la semaine suivante.

Un commissaire demande si des entreprises privées paient le SPF pour utiliser les installations du centre funéraire.

M^{me} Humbert-Droz répond par l'affirmative et ajoute qu'en général, ces entreprises ne font que déposer les défunts dans les salles réfrigérées.

Le même commissaire aimerait savoir si les familles, provenant d'un autre canton, doivent payer des taxes pour inhumer leur défunt à Genève.

M^{me} Humbert-Droz le confirme et dit que, la plupart du temps, ces familles mandatent des entreprises privées.

Un commissaire constate que le garage actuel est loin d'être optimal.

M. Meylan admet. Ce garage a été aménagé pour répondre provisoirement à l'acquisition de nouveaux véhicules.

A la question sur le nombre de collaborateurs au centre funéraire de Saint-Georges, M^{me} Humbert-Droz indique qu'il emploie 29 personnes. Quant au SPF, il

est composé de 58 collaborateurs répartis dans plusieurs secteurs (organisation des obsèques, récupération des défunts, gestion des corps, contrôle des cimetières).

Un commissaire demande pourquoi il y a un délai entre l'incinération du corps et la récupération des cendres.

M^{me} Humbert-Droz dit qu'il y a un délai de deux à trois jours, car le SPF doit d'abord recevoir l'autorisation d'incinérer de la part de l'Institut de médecine légale.

M. Leroy ajoute qu'il faut compter deux jours pour que les cendres refroidissent.

Une commissaire demande si le SPF dispose d'un plan en cas de catastrophe.

M^{me} Humbert-Droz explique que le plan Seca prévoit un stock de 200 cercueils en permanence, et que le centre de médecine légale bénéficie d'installations réfrigérées assez grandes.

Une commissaire demande si les officiants sont inclus dans la gratuité des cérémonies.

M^{me} Humbert-Droz répond par l'affirmative.

La même commissaire aimerait savoir s'il en va de même pour les cérémonies laïques.

M^{me} Humbert-Droz relève qu'ils ne sont pas inclus dans la gratuité. Elle précise que les officiants religieux ne coûtent rien, car leur rémunération dépend de la bonne volonté du public.

Une commissaire demande si les bâtiments sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

M. Meylan dit que l'accès au bâtiment est garanti par des rampes. En revanche, il est nécessaire d'intégrer du matériel pour les malentendants.

Un commissaire demande si le SPF prévoit l'aménagement d'une salle pour accueillir les familles après les cérémonies.

M^{me} Humbert-Droz répond que le centre funéraire de Saint-Georges ne dispose pas d'une telle salle.

M. Meylan précise qu'il existe plusieurs lieux qui peuvent accueillir les familles à proximité du centre.

Le même commissaire estime que le centre devrait bénéficier d'une salle pour organiser des apéritifs après les cérémonies.

M. Meylan comprend la remarque. Toutefois, il faut savoir que le centre peut accueillir plusieurs cérémonies simultanément, et que, par conséquent, il faudrait disposer de trois salles pour garantir une offre équitable aux familles.

Un commissaire aimerait connaître le statut de la zone.

M. Pagani indique que le centre se trouve dans une zone de verdure.

M. Meylan précise que le DPBA a souhaité réaliser un projet à moindre coût. Cela dit, il est possible d’y construire pour des raisons d’utilité publique.

La commission remercie les auditionnés.

Discussions et prises de position

La majorité de la commission fait part de son souhait de traiter cet objet ce soir.

Le Parti libéral-radical annonce qu’il est en faveur du crédit d’études. Néanmoins, il regrette que la Ville n’ait rien fait depuis 1976. En outre, il est curieux que la proposition PR-1288 laisse croire que le premier crédit d’études a été abandonné.

Le Mouvement citoyens genevois dit qu’il se prononcera aussi en faveur du crédit, car avec ces locaux et installations dans un état de vétusté avancé, il est nécessaire d’intervenir au plus vite.

Le Parti socialiste votera également cette proposition PR-1288. Cela dit, il juge important d’aménager une salle supplémentaire pour le public, afin que les familles ne soient pas obligées de se déplacer en dehors du centre pour organiser un apéritif.

La présidente demande si cette recommandation s’intègre ou non dans le montant proposé.

Le Parti socialiste estime que cette recommandation pourrait entrer dans le crédit existant.

Un commissaire dit qu’il est possible d’aménager une tente à l’intérieur du centre, et que si la proposition du Parti socialiste est intéressante, il est probable que le magistrat n’entrera pas en matière.

L’Union démocratique du centre acceptera cette proposition PR-1288 et rappelle qu’il faut prendre en compte que le projet, qui prévoyait de rénover les façades du bâtiment, a été abandonné dans le nouveau crédit d’études. Quant à la proposition du Parti socialiste, l’Union démocratique du centre dit que les familles préfèrent souvent quitter le centre funéraire une fois la cérémonie terminée, et que, par ailleurs, le centre est entouré de lieux de restauration. Par conséquent, il juge que cette proposition de créer une salle pour des apéritifs n’est pas pertinente.

Le groupe Ensemble à gauche votera en faveur de la proposition PR-1288 et juge intéressante la proposition du Parti socialiste, car certaines familles sont

prises au dépourvu au moment d'organiser un enterrement. Aussi, la mise à disposition d'une salle d'accueil serait bienvenue.

Le Parti libéral-radical estime que cette recommandation est hors sujet. La demande de crédit concerne une rénovation intérieure. La création d'une salle ou d'un café nécessiterait la mobilisation de fonctionnaires pour l'accueil et le service. Aucun centre funéraire ne prévoit d'espace de restauration, car les personnes se déplacent ordinairement dans un lieu en dehors du cimetière pour leurs réceptions.

Le Parti démocrate-chrétien est également favorable à la demande de crédit au vu de la vétusté des installations. Quant à la recommandation du Parti socialiste, le Parti démocrate-chrétien estime qu'un centre funéraire n'est pas un lieu pour organiser des apéritifs.

Les Verts voteront en faveur du crédit d'études, car la vétusté des installations est impressionnante. Les Verts saluent l'effort du DPBA pour intégrer des équipements dédiés aux malentendants. Quant à la recommandation du Parti socialiste, si l'idée, de prime abord, est intéressante, elle pose de tels problèmes d'organisation que les Verts préféreront s'abstenir.

Le Parti socialiste tient à souligner que Genève est une ville cosmopolite, qui compte des populations de cultures et de classes sociales différentes. Il faut comprendre que certaines personnes n'ont pas la possibilité de préparer des plats qui honorent le souvenir du défunt. Pour pallier ce manque, la Ville devrait mettre une salle à la disposition des familles qui souhaitent organiser leur propre apéritif. Cette salle ne nécessiterait aucune organisation de la part de la Ville.

Vote de la recommandation du Parti socialiste: «intégrer à la proposition PR-1288 l'étude d'un lieu d'accueil après cérémonie».

La recommandation est refusée par 6 non (1 MCG, 3 LR, 1 UDC, 1 DC) contre 5 oui (2 S, 2 EàG, 1 MCG) et 1 abstention (Ve).

Vote de la proposition PR-1288

La proposition PR-1288 est approuvée à l'unanimité par 12 oui (2 S, 2 EàG, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC, 1 DC, 1 Ve).

Annexe à consulter sur le site internet:

- Centre funéraire de Saint-Georges, proposition PR-1288 – Crédit d'études, présentation du Patrimoine bâti, 25 avril 2018